

Image not found or type unknown



Partage de la maison en cas de divorce

Par **davdunord**, le **14/09/2009 à 16:59**

Bonjour,rnrnMa femme et moi sommes marié de puis le 30 juin 2007, sans contrat de mariage, et nous possédons une maison que nous avons acheté en octobre 2007.rnrnNous avons décidé de divorcer et nous nous posons des questions sur le partage de la maison. rnrnNous désirerions savoir si il y aurai une possibilité de mettre la maison à nos deux noms pendant une période de deux ou trois ans? Et si cela était possible, combien cela pourrait nous couter? Ce qui nous permettrai de ne pas perdre d'argent à la revente de celle-ci.rnrnMerci d'avance à la personne qui nous répondra...